



Échelle 1/2.500'

4.1.4 - SECTEUR LES FRASSES

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
05 février 2020

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
19 juillet 2021

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Monsieur le Maire
Philippe MOLLIER



- Légende :**
- U : Zone urbaine
 - Usp : zone urbaine destinée aux équipements publics
 - UAU : Zone à urbaniser
 - 2AU : secteur à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - A-s : Zone agricole destinée à la pratique du ski
 - N-s : zone naturelle destinée à la pratique du ski

Éléments informatifs du PLU
Fermis de construire accordés ne figurant pas encore sur le cadastre

- Règlements particuliers**
- Élément bâti patrimonial
 - Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emplacement réservé (ER)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Bâtiment d'estive
 - Bâtiment d'élevage
 - Zone humide
 - Restaurant d'altitude
 - STECAL : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
 - Périmètre de protection des captages d'eau potable
 - Corridor écologique
 - Limite de la bande de classement sonore (100 m de l'axe de la RD1212)

- Preise en compte des risques naturels**
- Secteur à risque fort du PZ
 - Secteur à risque moyen du PZ
 - Secteur à risque faible PZ

| Code | Nom | Statut |
|------|---|----------|
| U | Zone urbaine | Approuvé |
| Usp | Zone urbaine destinée aux équipements publics | Approuvé |
| UAU | Zone à urbaniser | Approuvé |
| 2AU | Secteur à urbaniser à long terme | Approuvé |
| A | Zone agricole | Approuvé |
| N | Zone naturelle | Approuvé |
| A-s | Zone agricole destinée à la pratique du ski | Approuvé |
| N-s | Zone naturelle destinée à la pratique du ski | Approuvé |

